



Conseil Municipal du Jeudi 11 mai 2023

Délibération

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., Anne CARRO, 1ère Adjointe, Anne-Sophie MORVAN, 3ème Adjointe, Thierry COLAS, 4ème Adjoint, Isabelle NEDELEC, 5ème Adjointe, Matthieu SEITE, 6ème Adjoint, Sophie GUIAVARCH, 7ème Adjointe, Gilbert QUENTEL, 8ème Adjoint.

Mmes et MM. Michel RICHARD, Nelly GALAIS, Marie-Françoise KERGLONOU, Alain CUEFF, Jean-Jacques CADALEN, Pierre EVEN, Catherine MERCEUR, Bénédicte ROLLET, Antoine LE PORS, Denise PHELEP, Bruno SIMON, Sylvie RAVAILLEAU, Gwenaël KERJEAN, Jérôme JACOPIN, Catherine DENIEL, Emmanuelle LE BARS.

Assistaient également à la réunion :

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.
François LE ROY, Directeur du service finances.

Absence pendant la séance :

Anne CARRO quitte la séance à 19 h 03; retour à 19 h 43, présente pour cette délibération.

Absents excusés :

Michel CADOUR	qui a donné procuration de vote à	Anne CARRO
Stéphanie POTEREAU	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Céline KERANGUEVEN	qui a donné procuration de vote à	Nelly GALAIS
Olivier YVEN	qui a donné procuration de vote à	Sophie GUIAVARCH
Catherine DENIEL	qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT

Secrétaire de séance :

Denise PHELEP

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée le 2 mai 2023.

Objet de la délibération : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**Cession d'un bien immobilier situé 13 place de la
Libération**

Nombre de conseillers :
en exercice..... 29
présents.....24
Votants..... 29

CM 2023/41 **Cession d'un bien immobilier situé 13 place de la Libération**

Madame Anne-Sophie MORVAN donne lecture de la délibération :

La commune possède un bien immobilier situé 13 place de la Libération dans le centre bourg de Guilers.

Cette propriété, cadastrée section BB, parcelle n°476, d'une contenance totale de 45 m², comprend une maison d'habitation sans jardin, acquise en 2022 dans le cadre de la politique de renouvellement urbain et de dynamisation du centre bourg.

Etant donné son emplacement stratégique, il est envisagé de céder ce bien à la SARL SYNERGIE CONSEILS (ou à son substituant sous la forme d'une société civile immobilière de construction-vente (S.C.C.V.)) dont le siège social est situé 18 Quai Commandant Malbert à Brest.

En incluant l'immeuble voisin situé 15 place de la Libération (cadastré BB n°477), la société SYNERGIE CONSEILS projette la construction d'un immeuble collectif à vocation d'habitat avec un espace commercial en rez-de-chaussée du bâtiment.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances Publiques du Finistère a été consulté (dossier n°2021/29019 – Brest/11856036 traité le 23/03/2023).

Le prix de cession du bien a été fixé à 120 000 €, les frais liés à cette transaction étant à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions qui précèdent ;
- d'autoriser la cession à la S.A.R.L. SYNERGIE CONSEILS (ou à son substituant), de la propriété située 13 place de la Libération à Guilers, au prix de 120000 €, les frais afférents étant pris en charge par l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Commission Urbanisme, aménagement, développement durable du jeudi 4 mai 2023 : Avis favorable de la commission

Commission Affaires Générale et Finances du mardi 9 mai 2023 : Avis favorable de la commission

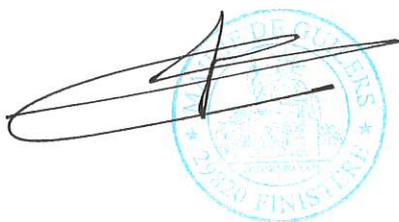
Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre :

- approuve les dispositions qui précèdent ;

- autorise la cession à la S.A.R.L. SYNERGIE CONSEILS (ou à son substituant), de la propriété située 13 place de la Libération à Guilers, au prix de 120000 €, les frais afférents étant pris en charge par l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Pierre OGOR.



La secrétaire de séance,
Denise PHELEP.

